



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE**

DOSSIER DE PRESSE

**Annnonce du concours national d'aide
à la création d'entreprises de technologies
innovantes**

**Edition 2014
(16^{ème} édition)**

Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes - édition 2014 -

Initié par le Ministre chargé de la recherche en 1999, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec OSEO, organise chaque année un concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

Ce concours est un véritable tremplin pour les talents et l'innovation. Il a pour objectif de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux, en leur offrant une aide financière et un accompagnement adapté.



Deux types de projets peuvent être présentés :

- 1- **Les projets «en émergence»**, nécessitant encore une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique.
- 2- **Les projets «création-développement»**, plus avancés, se situant juste en amont de la création de l'entreprise et qui doivent avoir établi la « preuve du concept ». Quel que soit leur stade d'avancement, les projets doivent prévoir la création d'une entreprise, installée sur le territoire français et s'appuyant sur une technologie innovante.

Le caractère innovant du projet est déterminant. Il s'agit d'une innovation technologique de produit ou de procédé.

L'ouverture de l'édition 2014 du concours est fixée au 2 janvier 2014 et la clôture des candidatures au 17 février 2014.

Le règlement du concours ainsi que les dossiers de candidature sont disponibles sur les sites internet suivants:

- du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) :
- de Bpifrance Financement: <http://www.bpifrance.fr/>

A partir du 2 janvier 2014, vous trouverez sur le site Bpifrance Financement les fiches de candidature (à remplir en ligne) et à joindre à votre dossier de participation



Les dossiers de participation seront envoyés exclusivement par messagerie électronique jusqu'au lundi 17 février 2014 (minuit) à la

délégation régionale à la recherche et à la technologie à l'adresse suivante :
drdt.hcpf@gmail.com

Attention : les dossiers transmis par voie postale ne seront pas recevables.